

Consultation :
Mise en place d'un outil digital pour l'organisation à
distance de DeflnSpace 2023

Référence : 23-ADMIN-CS-204
Contact : jourdain@aerospace-valley.com

SOMMAIRE

I – Introduction : présentation d’Aerospace Valley	3
II - Contexte et objet du présent document	
1- Contexte des hackathons pour Aerospace Valley	
2- Organisation des hackathons	
3- Impact de la crise sanitaire en 2020 / 2021	4
4- Objet de la consultation : évolution en 2023	
III – DefInSpace	
1- Informations générales.....	5
2- Le besoin	6
IV – Conditions financières	7
V – Dates de l’appel d’offre	
VI – Formulations de réponses	
VII – Evaluation et sélection	9

I – Introduction : présentation d’Aerospace Valley

Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité européen de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l’Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine.

Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&T (dont 619 ont été financés à ce jour), Aerospace Valley a pour mission d’animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de 830 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique).

Site Internet : www.aerospace-valley.com

II – Contexte et objet du présent document

1- Contexte des hackathons pour Aerospace Valley

Aerospace Valley organise depuis de nombreuses années différents hackathons en propre ou pour le compte de différents donneurs d’ordre (CNES, ESA, Commission Européenne, Commandement de l’Espace, Région) : ActInSpace, Copernicus Hackathon, Climathon, MAELE, Cassini Hackathon, DefInSpace Les hackathons permettent d’animer une filière, de faire connaître aux étudiants et aux écoles des sujets d’intérêts et d’avenir. Ils permettent également d’ouvrir des perspectives sur l’entrepreneuriat.

Généralement les participants ont 24h pour imaginer des solutions en réponse à des challenges qui leurs sont proposés (action climatique, utilisation de données, valorisation de brevets, ...). Aerospace Valley est reconnu pour son expertise en tant qu’organisateur central (à l’Europe et à l’international) ainsi qu’en tant qu’organisateur local (Toulouse, Bordeaux, Montpellier). Ces hackathons sont réalisés grâce à un réseau de partenaires (écoles, incubateurs, ...) et de sponsors (entreprises, industriels, métropoles, régions).

En 2023, Aerospace Valley est opérateur central de :

- DefInSpace pour le compte du Commandement de l’Espace (édition 1 en 2021, édition 2 en 2022, édition 3 à venir en 2023),

2- Organisation des hackathons

Un hackathon s’organise en plusieurs étapes :

- Un évènement local en simultané dans les différentes villes organisatrices.
- Une finale où les gagnants de l’évènement local s’affrontent.

Un organisateur central coordonne l’ensemble de l’évènement (rôle d’Aerospace Valley) sur les différentes villes (ainsi que la finale générale).

Les organisateurs locaux ont en charge l’organisation du hackathon dans leur ville (il peut s’agir d’une école, d’un opérateur privé, d’un incubateur, ...).

Les experts aident durant l'évènement local les participants soit sur le plan technique, soit sur le plan business. Ils peuvent s'occuper des participants d'une seule édition locale (généralement en présentiel) ou être disponible pour l'ensemble des participants à distance (via un outil digital).

L'opérateur central fournit aux organisateurs locaux :

- Le site internet
- La charte graphique, les affiches, ...
- Les moyens d'inscription
- Les challenges
- Des informations préalables pour les participants sous forme de webinaire ou de bootcamp
- L'agenda des deux jours
- Les grilles de notation
- Des experts techniques et des coachs business pour répondre aux questions des participants pendant le hackathon.

Le hackathon se déroule en même temps dans les différents sites locaux (dépendamment des fuseaux horaires).

Pour information, Aerospace Valley dispose d'outil permettant de réaliser des webinaires (GoToWebinar) et des réunions à distance (Webex).

3- Impact de la crise sanitaire en 2020 / 2021

Les hackathons se prêtent particulièrement bien à un évènement en présentiel : les interactions à l'intérieur des équipes, entre les équipes, avec les experts et les organisateurs sont plus fluides et efficaces.

Cependant, en 2020 et 2021 la crise sanitaire du COVID-19, nous a obligé à nous adapter et à organiser des éditions hybrides ou virtuelles d'ActInSpace et de DefInSpace.

4- Objet de la consultation : évolution en 2023

L'expérience des années 2020, 2021 et 2022 a démontré qu'il est possible d'organiser des hackathons en format virtuel tout en conservant une émulation et un accompagnement des équipes.

Le passage en virtuel d'ActInSpace et de DefInSpace a dû être organisé en urgence.

Depuis 2022 DefInSpace a choisi de conserver une édition « locale » digitale en complément des éditions locales qui auront lieu en présentiel sur les différents sites

III –DefInSpace

1- Informations générales

DefInSpace est organisé par le Commandement de l'Espace (CdE) et opéré par Aerospace Valley (AV). Dans chaque pays, un organisateur local DefInSpace est chargé de l'organisation dans chaque ville.

5

Cet événement s'inscrit dans la lignée d'un Hackathon classique : 24 heures pour répondre à deux défis liés aux problématiques de la gestion de l'espace. Il s'agit de la 3ème édition, et de la deuxième édition européenne/internationale.

Le Commandement de l'Espace souhaite atteindre plusieurs objectifs à travers ce hackathon :

- Renforcer le lien entre l'armée et la nation.
- Promouvoir la connaissance de l'Espace de Défense en France et en Europe ;
- Favoriser la visibilité de sa mission et de son action au profit de la stratégie spatiale de défense auprès du grand public français et européen.

Ce hackathon est organisé les **17 et 18 novembre 2023 sur plusieurs sites en Europe et à l'international à la même heure locale.**

A ce jour, des éditions sont attendues dans plusieurs pays et villes du monde et de la France.

Les dates retenues sont :

- Le hackathon aura lieu les 17 et 18 novembre 2023.
- La finale internationale aura lieu à Paris le 12 décembre 2023.

Le calendrier du hackathon est le suivant (donné en heure locale) :

- Vendredi 17/11 ; 13h00 à 15h00 : démarrage de l'événement
 - o Message de bienvenue et rappel des règles de la compétition
 - o Présentation des mentors/coachs/experts
 - o Création des équipes (si pas déjà fait en amont)
- Du Vendredi 17/06 15h00 au samedi 18/11 15h00 : Hackathon
 - o Travail en groupe avec chaque équipe, avec l'aide des mentors.
 - o Eventuellement présentations communes (sujet technique, coaching, ...)
 - o Durée environ 24 heures
- Samedi 18/11; 16h00 : Finale locale
 - o Présentation du projet devant le jury.
 - o 5-8 minutes pour chaque équipe
- Samedi 18/11 ; 17h00 : Cérémonie de remise des prix ; par lieux et tous ensemble
 - o Annonce des résultats et commentaires sur chaque équipe
 - o Cérémonie de remise des prix
 - o Cocktail

Ce calendrier pourra être amené à évoluer à la marge.

2- Le besoin

Le Commandement de l'Espace souhaite assurer une édition digitale complémentaire aux éditions locales (portés par les organisateurs locaux). Cette édition digitale sera gérée par Aerospace Valley en direct et ouverte à des participants de plusieurs villes et pays.

6

L'objectif est donc d'avoir un prestataire (et un outil) permettant

- La réalisation d'une édition digitale de DefInSpace
- Le support par des experts à l'ensemble des participants par le biais d'un canal dédié (quel que soit leur lieu)
- La gestion d'explication de la plateforme (par la biais de visio) aux différentes parties : jury, experts, participants et organisation centrale (Commandement de l'Espace / Aerospace Valley).
- La retransmission à l'ensemble des participants de vidéos et/ou de moments en live en particulier l'ouverture et la fermeture du hackathon, éventuellement via diffusion de liens vers nos outils (GoToWebinar par exemple)

Plus précisément, cette édition comprendra :

- Une centaine de participants
- une cinquantaine d'experts et/ou d'organisateur
- une vingtaine de jury (connexion uniquement le samedi)
- environ 10 sites locaux

En termes d'organisation :

- Les participants sont répartis en équipe (de 3 à 5 personnes). Les participants d'une équipe ne doivent pas pouvoir rejoindre le canal d'une autre équipe pour des raisons de confidentialités.
- Les différentes parties prenantes (organisateur, jury, experts, participants) ne devront pas avoir les mêmes accès : il faut donc prévoir une gestion des accès en amont et adaptable au moment (changement de personnes, mouvement dans les équipes, ...).
 - o Les experts doivent avoir accès à l'ensemble des équipes
 - o L'organisation centrale (AV) doit avoir accès à l'ensemble des canaux (et pouvoir en créer – modifier – gérer les droits d'accès)
 - o Les jurys n'ont accès qu'aux canaux de jurys le samedi
 - o Pour l'édition digitale, les équipes doivent avoir leur propre 'salle'/ canal auxquels les autres équipes ne peuvent pas avoir accès (confidentialité des projets).
- Il n'y a pas d'obligation d'utiliser un outil ou un autre. A titre d'exemple l'édition précédente avait été réalisée sous Discord. La simplicité d'utilisation et de prise en main, la compatibilité, ainsi que le coût sont à prendre en compte.
- Idéalement l'accès à l'outil (création de compte) ne doit pas être soumis à des licences.
- Un support technique est à prévoir sur les 24h du hackathon

A titre d'exemple, on peut imaginer :

- Un canal général où l'ensemble des parties du hackathon (organisateur central, experts, participants, jurés...) peuvent se retrouver (diffusion commune, ...)
- Un canal pour l'organisation centrale (+le prestataire)
- Un canal par équipe
- Un canal par expert (pour que les équipes puissent leur parler)
- Un canal (ou plusieurs) pour les jurys
- Un canal pour réunir tous les experts

7

Cette proposition d'organisation peut être discutée en fonction des capacités de l'outil proposé et de l'expérience du prestataire.

IV – conditions financières

- La prestation ne pourra pas dépasser la somme de 10k€ HT

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leurs offres et Aerospace Valley ne sera tenu à aucune indemnisation en cas de rejet d'une offre ou s'il décide de ne retenir aucune offre.

V – Dates de l'appel d'offre

Dépôt de l'appel d'offre : 05/07/2023

Remise des propositions : 28/07/2023

Les réponses doivent être soumises à l'adresse jourdain@aerospace-valley.com / ducing@aerospace-valley.com / cazes@aerospace-valley.com sous format électronique (PDF ou compatible) au plus tard le 28/07/2023.

Les soumissionnaires doivent respecter précisément les indications de l'appel d'offre, afin d'assurer la recevabilité de leurs réponses. Une remise tardive, au-delà de la date limite de réponse entraînera la non-recevabilité de la réponse.

VII – formulation de réponse

Les offres doivent contenir les sections suivantes :

- Section 1 : Proposition administrative et présentation du soumissionnaire ;
- Section 2 : Proposition technique, répondant aux spécifications de l'appel ;
- Section 3 : Proposition financière.

La section administrative doit fournir les informations suivantes :

- Identification du soumissionnaire : présenter le nom du soumissionnaire et le nom de la personne de contact unique en relation avec cet appel d'offres.
- Fourniture d'un extrait KBIS de moins de 1 an ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- Si le soumissionnaire est une personne physique, il doit fournir une copie de sa carte d'identité ou de son passeport et la preuve qu'il est couvert par le régime de sécurité sociale en tant que travailleur indépendant.

La section technique doit couvrir tous les aspects requis dans le cahier des charges de l'offre de marché. Les propositions qui s'écartent des exigences ou qui ne couvrent pas toutes les exigences peuvent être exclues en raison de leur non-conformité aux spécifications de l'offre de marché et ne seront pas évaluées.

La section financière doit indiquer le prix de l'offre en euros. Les prix doivent être indiqués en franchise de tous droits, taxes et autres charges, y compris la TVA, le montant de la TVA pouvant être indiqué séparément.

Le prix proposé doit être un montant fixe. Ce prix doit inclure toutes les charges (honoraires, réunions, frais administratifs, frais généraux, frais de déplacement et de séjour, matériaux, équipements). Aucune demande de remboursement supplémentaire concernant les frais susmentionnés ne sera acceptée.

La proposition financière doit être faite en conformité avec l'offre de prix du marché stipulé dans le présent document.

VIII – Evaluation et sélection

L'évaluation des réponses reçues sera basée sur les informations fournies dans l'offre de marché soumise et s'opèrera de la façon suivante :

- Un comité d'évaluation sera constitué au sein d'Aerospace Valley et se réunira pour examiner les propositions reçues afin d'arrêter le choix des prestataires.
- Les résultats de cette évaluation seront communiqués au prestataire en suivant le comité
- Le contrat sera établi pour un démarrage des activités début juillet

Aerospace Valley se réserve le droit de ne pas contractualiser à l'issue de la consultation.